

FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Mettre le numérique au service de la santé

Le mercredi 17 mai dernier, en présence du Ministre de la Santé et de la Prévention, François BRAUN, et du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe COMBE, s'est tenu, à Paris et en ligne, le lancement de la feuille de route du numérique en santé 2023-2027, "Mettre le numérique au service de la santé".

Cette nouvelle feuille de route, dans la continuité de la précédente, s'inscrit dans la politique publique autour de la santé numérique, dont découlent le Plan Innovation Santé 2030, le Ségur du numérique ou encore la Stratégie d'accélération de la santé numérique.

Fruit d'une large concertation et de nombreuses contributions, elle est portée par la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), sous l'impulsion des ministres, en lien avec ses

partenaires (Assurance Maladie, Agence du Numérique en Santé, etc.) et l'ensemble des acteurs de l'écosystème.

Pour la période 2023-2027, cette feuille de route décrit les chantiers prioritaires pour les cinq prochaines années, en 4 axes prioritaires (Prévention / Prise en charge / Accès à la santé / Cadre propice), qui se déclinent en 18 priorités et 65 objectifs, avec des jalons temporels et une entité identifiée comme porteur principal, responsable de sa bonne mise en œuvre.

Axe 1 – Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

5 priorités - 20 objectifs

L'objectif de cet axe est de permettre à chacun d'être acteur de santé et de son parcours de vie. Chaque personne, par l'intermédiaire de Mon espace santé, doit pouvoir avoir accès à ses données de santé et être à même de récupérer tous les documents de santé et de parcours qui la concernent. Mon espace santé vise à améliorer le suivi de santé de chacun et à bénéficier d'une prévention personnalisée.

Axe 2 – Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

5 priorités – 16 objectifs

Ce second axe doit faciliter l'accès des professionnels aux données pertinentes relatives à l'historique de santé de leurs patients, quel que soit leur lieu d'exercice et les outils utilisés. Cette facilitation sera accompagnée d'un plan de formation initial et continu des professionnels.

Comme l'a rappelé le Ministre de la Santé et de la Prévention lors de son intervention "le numérique est une chance pour améliorer les politiques publiques, le numérique est un outil formidable d'accès aux soins, le numérique est un catalyseur de l'innovation pour la recherche...

Le numérique est un levier de transformation majeur pour refonder notre système de santé et le projeter dans l'avenir face à des défis nouveaux : vieillissement de la population, accès aux soins, mais aussi traitement des données et risques cyber, par exemple". ■

Axe 3 – Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

4 priorités – 11 objectifs

Le numérique en santé doit apporter des réponses concrètes aux difficultés d'accès à la santé dans les territoires. Cela passe notamment par le développement de la télésanté, la généralisation des services d'accès aux soins (SAS) ou encore d'outils d'orientation pour les SAMU, mais également par le déploiement de l'application carte Vitale qui permettra d'assurer la prise en charge financière directe et de renforcer la généralisation de l'identité nationale de santé (INS).

Axe 4 – Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

4 priorités – 18 objectifs

Ce dernier axe a pour ambition de construire une stratégie d'utilisation et d'ouverture des données, tout en mettant en œuvre une cyber vigilance et des mesures pour sécuriser les ressources numériques. Le recueil des données, leur qualité et leur structuration, leur partage sécurisé et leur utilisation pour la recherche et l'amélioration des politiques publiques seront pris en compte.



📄 Pour en savoir plus :

► Pour consulter le replay : <https://www.youtube.com/watch?v=mYvOUPYicFI>

► Pour consulter la feuille de route du numérique en santé : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/dns-feuille-de-route-2023-2027.pdf